



---

# communiqué

---

Date LE 3 MAI 1983

Pour publication **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

45/83

## LIGNE DE CRÉDIT CONSENTIE AU MEXIQUE

L'honorable Marc Lalonde, ministre des Finances, et l'honorable Gerald Regan, ministre d'Etat (Commerce international), ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, par le biais de la Société pour l'expansion des exportations, fournira à un groupe de huit banques canadiennes des crédits garantis qui permettront de consentir au Mexique une ligne de crédit de \$100 millions (Can) en vue d'assurer le financement à court terme d'exportations canadiennes.

Le gouvernement du Mexique s'est réjoui de la décision du Canada d'ouvrir cette ligne de crédit, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste par lequel divers organismes canadiens fourniront pour \$150 millions (US) en crédits d'exportation au Mexique pendant l'année 1983. Les montants supplémentaires seront constitués de crédits de la Commission canadienne du blé et de facilités commerciales de la Société pour l'expansion des exportations.

Le programme d'octroi d'une aide financière au Mexique a été mis sur pied après que le FMI eût demandé aux grands partenaires commerciaux du Mexique de lui fournir une assistance pour assurer la poursuite du mouvement des marchandises et des services pendant toute l'année.

Le consortium canadien comprend la Banque de Montréal, la Banque royale du Canada, la Banque de Nouvelle-Ecosse, la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque Toronto Dominion, la Banque nationale du Canada, la Banque continentale du Canada et la Banque de Colombie-Britannique. La facilité de financement est coordonnée par la Banque de Montréal. Les banques ont signé un accord avec la Nafinsa (la Banque nationale de développement du Mexique) et la BNCE (la Banque nationale mexicaine du commerce extérieur), accord en vertu duquel des importateurs mexicains pourront emprunter jusqu'à \$100 millions (Can) pour acheter des marchandises canadiennes en 1983. La Société pour l'expansion des exportations garantira le remboursement du principal et de l'intérêt aux banques

.../2

canadiennes en vertu du paragraphe 27 de la Loi sur l'expansion des exportations, laquelle prévoit l'offre de garanties à même le compte du gouvernement.

Cette ligne de crédit permettra la poursuite d'achats au Canada et aidera le Mexique à soutenir son activité économique et industrielle en une période économique particulièrement difficile. Il est prévu que le Mexique achètera des pièces de rechange, des matières premières industrielles et certains produits agricoles non autrement couverts par les programmes de financement ordinaires.

Le Mexique est un important partenaire commercial pour le Canada, et notre pays a consacré beaucoup d'attention au développement à long terme du commerce et des relations industrielles avec ce pays. Cette ligne de crédit permettra la poursuite de ce développement tout en assurant que le Mexique puisse s'approvisionner en produits de base nécessaires pour soutenir sa production industrielle et agricole.

Pour plus de renseignements communiquer avec M. R.J. Brooks, Direction des Antilles et de l'Amérique centrale (DLC), Direction générale de l'expansion du commerce - Antilles et Amérique Latine, ministère des Affaires extérieures, téléphone: (613) 992-0384 ou M. Paul Dunbar, Division des programmes internationaux, ministère des Finances, téléphone: (613) 996-6267.